



**SERVICE ACADEMIQUE
D'INFORMATION ET D'ORIENTATION**

MISSION GENERALE D'INSERTION

FICHES DESCRIPTIVES D' ACTIONS SPECIFIQUES

DE

LA MISSION GENERALE D'INSERTION

L'ENTRETIEN DE SITUATION

« Il est de la responsabilité du chef d'établissement de ***maintenir un*** contact avec ***les*** élèves ***sortant de son*** établissement **sans solution connue**, quel que soit leur niveau en cours ou en fin d'année scolaire »

■ OBJECTIF

Proposer à chaque jeune, quittant un établissement scolaire sans solution un éventail de possibilités d'études, de formation et d'insertion professionnelle :

- en l'amenant à déterminer le cursus le mieux adapté à sa situation
- en engageant rapidement la réalisation de l'étape suivante.

■ PUBLIC

Jeunes diplômés ou non, de plus de 16 ans, sans solution de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle, sortant d'un établissement scolaire en cours ou en fin d'année.

■ ORGANISATION

- Préparation et mise en oeuvre sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine, chargé de reprendre contact avec les élèves sortis de l'établissement sans solution.
- Mise en place d'un système de veille dans son établissement
- Intervention des membres du groupe d'aide à l'insertion, du COP et autant que de besoins, de personnes externes à l'établissement.

■ METHODE

Bilan des acquis effectué par l'équipe pédagogique et entretiens individuels et/ou collectifs en vue de préciser les possibilités, les besoins et les projets des jeunes.

■ STATUT

Visiteur dans l'établissement ou élève de l'établissement.

■ DEBOUCHES

- Retour en formation initiale sous statut scolaire
- Contrat d'apprentissage
- Actions spécifiques de remobilisation ou de qualification de la MGI
- Autres parcours de formation et d'insertion.

CELLULE DE VEILLE EDUCATIVE OU GROUPE D'AIDE A L'INSERTION (GAIN)

■ PRINCIPAUX TEXTES DE CADRAGE :

- Note de service n° 87-137 du 15 mai 1987
- Circulaire Mission Générale d'Insertion n°96-134 du 10 mai 1996
- Circulaire « Nouvelles Chances » n°99-071 du 17-05-1999
- Circulaire académique MGI n°124-2009 du 28 mai 2009.

■ OBJECTIFS

Observation préventive, analyse des difficultés repérées afin de limiter les sorties prématurées du système éducatif et de préparer à l'insertion.

Les cellules de veille ou GAIN fonctionnent au sein d'un établissement (ou plus rarement entre plusieurs établissements), avec la collaboration des CIO et de partenaires extérieurs à l'Education Nationale.

■ PUBLIC VISE

Tous les élèves de l'établissement. Une attention particulière doit être portée à l'ensemble des élèves qui manifestent des problèmes d'intégration scolaire et qui risquent de sortir prématurément du système ainsi qu'aux élèves des classes terminales qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle.

■ COMPOSITION

Le chef d'établissement, responsable de la mise en œuvre des actions de sensibilisation des équipes éducatives sur la mission d'insertion de son établissement, met en place la cellule de veille.

Sa composition est variable selon les établissements. Elle rassemble notamment, autour du chef d'établissement, CPE, professeurs, COP, assistante sociale, infirmière, auxquels peut se joindre l'animateur MGI sur site ou le coordonnateur départemental. Un des membres du groupe peut être désigné comme personne-ressource ou référent du jeune.

Il est parfois souhaitable de solliciter la participation des familles ou de divers partenaires extérieurs sensibilisés aux problèmes rencontrés par les élèves (*Mission locale, PAIO, PJJ, Services sociaux, milieux associatifs, sportifs, culturels...*).

■ ORGANISATION

- Au préalable, mettre en place des outils de diagnostic, de repérage des jeunes en difficulté et en voie de décrochage.
- Organiser le suivi du devenir scolaire ou professionnel des élèves récemment sortis et accueillir en entretien ceux qui sont sans solution de formation, afin de les accompagner dans leur recherche d'un cursus adapté
- Assurer la transition Ecole/Collège ou Collège/Lycée (visites d'établissements, mini stages...).
- Veiller à l'intégration dans l'enseignement, de la connaissance de l'environnement socio-économique et professionnel.
- Pour les élèves en voie de décrochage, mettre en place des lieux d'écoute.
- Organiser des actions de remédiation et d'accompagnement (entretiens, pédagogie adaptée, intervention de personnels spécialisés).
- Etablir des contacts avec d'autres structures d'accueil : Mission Locale ou PAIO, les services de l'emploi, la PJJ, les milieux associatifs, sportifs et culturels.
- Proposer si nécessaire le montage, dans l'établissement, de dispositifs de remotivation, de qualification ou d'accompagnement vers l'emploi, dans le cadre de la MGI.
- Organiser régulièrement sous l'autorité du chef d'établissement, des réunions de concertation et de bilan, afin d'évaluer les actions entreprises.
- Participer aux enquêtes académiques : observatoire des décrocheurs en collège, en LP, enquêtes d'insertion, suivi des actions de la MGI.

Les actions de remobilisation à temps plein

■ OBJECTIF

Elles visent à faciliter l'entrée ou le retour d'élèves sans solution dans une formation qualifiante et diplômante.

Ces actions constituent une offre conjoncturelle proposée chaque année scolaire.

■ PUBLIC

Jeunes de plus de 16 ans sans solution de formation ou en situation de rupture scolaire, prioritairement ceux les plus éloignés de la qualification (niveaux VI et Vbis) rencontrant de grandes difficultés d'intégration dans les structures traditionnelles.

■ ORGANISATION

Les actions de remobilisation, placées sous la responsabilité d'un chef d'établissement, accueillent prioritairement en lycée professionnel et parfois en collège des jeunes sur la base du volontariat.

Ouvertes de septembre à juin, elles permettent des entrées et sorties permanentes en fonction des demandes et des projets des jeunes.

Des stages en entreprise sont mis en place au rythme de l'évolution et de l'attente du jeune.

L'animateur coordonnateur MGI, organise, sous la responsabilité du chef d'établissement, l'ensemble des activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

■ METHODE

Ces actions reposent sur la construction personnalisée progressive d'un parcours pour chaque jeune qui bénéficie d'un accompagnement et d'un suivi personnalisés par le coordonnateur MGI.

Cela passe par :

- la remotivation du jeune
- l'acquisition ou la consolidation des savoirs fondamentaux des apprentissages théoriques et pratiques répondant à des besoins de formation individuels, repérés au fur et à mesure par le jeune et l'équipe éducative en mettant en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes
- une immersion en milieu professionnel qui permet l'émergence, la construction et l'élaboration d'un projet de formation ou d'insertion professionnelle,
- des activités très diversifiées (vie quotidienne, mobilité, activités sportives et culturelles, etc...) permettant au jeune de développer sa capacité d'autonomie pour mener à terme son projet.

■ INTERVENANTS

L'animateur coordonnateur MGI responsable technique, des enseignants volontaires, les tuteurs en entreprise, des personnes internes à l'établissement, des vacataires ou des prestataires externes, en fonction des contenus de formation définis par l'équipe pédagogique.

■ DUREE

L'objectif prioritaire étant d'insérer le jeune dans une formation ou dans la vie professionnelle, la durée de fréquentation de l'action ne correspond pas forcément à une année scolaire.

■ STATUT DU BENEFICIAIRE

- Scolaire, élève de l'établissement d'accueil.

■ DEBOUCHES

- Retour en formation initiale sous statut scolaire
- Contrat de formation en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation...)
- Autres parcours de formation.
- Accès à l'emploi

Les actions de remobilisation à temps partiel

■ OBJECTIF

Ces actions sont mises en place pour faciliter le maintien des élèves dans une formation qualifiante afin d'éviter les abandons en cours de scolarité.

■ PUBLIC

Les actions à temps partiel sont proposées aux élèves de plus de 16 ans scolarisés en formation initiale de niveaux VI à IV et en situation de décrochage.

■ ORGANISATION

Les actions à temps partiel, mises en place sous la responsabilité du chef d'établissement, accueillent des jeunes volontaires.

Elles sont organisées tout au long de l'année scolaire, en fonction des besoins particuliers des élèves.

L'organisation pédagogique peut prendre des formes diverses :

- Module d'aide à l'élaboration du projet personnel et professionnel, d'immersion en milieu professionnel,
- Ateliers de remédiation (français, mathématiques particulièrement) en s'appuyant notamment sur des activités pluridisciplinaires,
- Ateliers linguistiques pour faciliter l'intégration des élèves nouveaux arrivants non francophones,
- Actions modulaires de remotivation : modules de développement personnel et de valorisation de l'image de soi,
- Accompagnement par un adulte référent pour un soutien méthodologique.

■ STATUT DU BENEFICIAIRE

Scolaire : élève de l'établissement d'accueil.

■ DEBOUCHES

- Maintien dans le parcours de formation dans lequel il est engagé.
- Autre parcours de formation (le cas échéant).

LE MODULE DE REPREPARATION A L'EXAMEN PAR ALTERNANCE MOREA

■ OBJECTIFS

Repréparer un examen (CAP, BEP, Bac,) par alternance sans pour autant redoubler la classe terminale.

■ PUBLIC

Jeunes ayant échoué au CAP, BEP, Bac, volontaires pour repréparer tout ou partie de leur examen et suffisamment autonomes pour réussir par alternance avec l'aide d'un encadrement.

■ ORGANISATION

Les candidats à l'entrée dans un MOREA bénéficient d'un entretien et d'un bilan des acquis, prenant en compte les résultats obtenus à l'examen. Ce bilan permet d'établir le plan de formation de chaque candidat. Les modules doivent donc offrir des cheminements individualisés.

Les bilans individuels servent de base aux regroupements des jeunes afin de rapprocher ceux qui ont des besoins comparables pour accéder au diplôme.

Chaque module est pris en charge par des enseignants volontaires, avec le concours des personnes ressources de la mission d'insertion. Des intervenants extérieurs peuvent s'y adjoindre autant que de besoins. Le MOREA peut s'articuler avec d'autres moyens de formation :

- ateliers pédagogiques personnalisés
- enseignement à distance (CNED)

Au moment des entretiens et des bilans, il est recommandé de s'appuyer sur les compétences des CIO. L'alternance prend une large place dans ce module, qui ne doit jamais devenir une « classe pour redoublants ».

■ DUREE

De quelques mois à l'année scolaire.

■ STATUT

Scolaire. Elève de l'établissement d'accueil.

■ VALIDATION

Les jeunes doivent pouvoir bénéficier de sessions spéciales dès lors qu'elles sont organisées dans l'académie et être autorisés à subir les épreuves dans les centres de validation mis en place à cet effet. Des assouplissements quant aux conditions d'inscription leur seront proposés.

■ DEBOUCHES

- La poursuite d'études en milieu scolaire, après l'obtention du diplôme en MOREA, sera prise en compte au même titre que pour les redoublants.
- Insertion professionnelle

L'ITINERAIRE PERSONNALISE D'ACCES A LA QUALIFICATION ET AU DIPLOME ITHAQUE

■ OBJECTIFS

Offrir l'accès à la qualification en établissant un itinéraire personnalisé en particulier pour des jeunes ayant interrompu un cycle d'études avant son terme.

■ PUBLIC

Jeunes de plus de 16 ans non diplômés revenant en cours d'année vers leur établissement d'origine, vers le centre d'information et d'orientation ou vers une structure d'accueil (PAIO, ML).

■ ORGANISATION

C'est un **itinéraire de qualification** personnalisé, élaboré à partir des ressources de formation et du tissu économique du district ou du bassin d'emploi ou de formation.

Il peut s'articuler avec d'autres moyens de formation : ateliers pédagogiques personnalisés, enseignement à distance.

En fonction de la situation de chaque jeune, il peut être totalement individualisé ou comporter des périodes de regroupement.

■ INTERVENANTS

Pour accompagner ponctuellement ces itinéraires personnalisés, un contrat pédagogique est signé entre le jeune, le tuteur et le chef d'établissement d'accueil, en fonction du bilan des acquis du jeune et de son projet personnel.

■ DUREE

Variable, selon les besoins du jeune

■ STATUT

Scolaire. Elève de l'établissement d'accueil.

■ DEBOUCHES

- Poursuite d'études
- Contrats de formation en alternance (apprentissage, qualification)
- Accès à l'emploi

CURSUS ADAPTE

■ OBJECTIF

Offrir une formation professionnelle de niveau V, à des jeunes en difficulté originaires de l'enseignement général ou technologique.

■ PUBLIC

Jeunes issus de secondes de lycée (voie générale ou technologique).

■ ORGANISATION

Le recensement coordonné des besoins s'effectue au niveau d'une zone telle que le bassin de formation, en associant les établissements scolaires et CIO implantés dans la zone concernée. Des entretiens avec les jeunes sont organisés par les établissements d'origine avec le concours des COP.

Une équipe pédagogique volontaire, avec le concours des corps d'inspection et des personnels ressources académiques de la mission générale d'insertion, élabore le contenu de la formation, adaptée aux élèves à accueillir et en concertation avec les partenaires économiques.

Le temps de l'alternance, l'organisation des périodes en entreprise seront également modulés en fonction de la durée de la formation et des acquis des jeunes.

■ DUREE

Une année scolaire.

■ STATUT

Lycéen (préparation au CAP, BEP)

■ DEBOUCHES

Poursuite d'études en formation initiale. Accès à l'emploi.

Action FLE : FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE

■ OBJECTIFS

Offrir l'accès à la maîtrise de la langue française en particulier à des jeunes nouvellement arrivés en France.

■ PUBLIC

Jeunes de plus de 16 ans nouveaux arrivants, non francophones, sans solution de formation et d'insertion professionnelle, ou inscrits en formation initiale mais nécessitant un soutien en Français Langue Etrangère.

■ ORGANISATION

Ce sont des actions spécifiques de formation axées sur la maîtrise de la langue française.

Ces actions abordent souvent également les apprentissages fondamentaux en mathématiques, vie sociale et professionnelle, préparation d'un projet de qualification, découverte des métiers... L'apprentissage du français y est intensif.

En fonction de la situation de chaque jeune, la formation peut être dispensée à temps plein ou sous forme de modules de soutien FLE, sur des plages horaires définies en fonction de l'emploi du temps du jeune.

■ INTERVENANTS

Un responsable technique, coordonnateur du dispositif.

Un spécialiste de l'enseignement du français langue étrangère.

Des intervenants volontaires, en fonction des contenus de formation définis par l'équipe pédagogique.

■ DUREE

Variable, selon les besoins du jeune. Une année scolaire maximum.

■ STATUT

Scolaire. Elève de l'établissement d'accueil.

■ DEBOUCHES

- Poursuite d'études
- Contrats de formation en alternance (apprentissage...)
- Autres parcours de formation
- Accès à l'emploi